

## **Compte rendu de la réunion mensuelle du CE CSF Sud-Ouest du 21/02/2017**

### **approbation du PV du 27/01/2017**

approuvé à l'unanimité

### **Information et consultation sur les périodes et l'ordre des départs en congés payés 2017**

Période : 1er mai au 31 octobre 2017. durée : 4 semaines (sauf exception).

Vote : 2 avis favorables 6 avis défavorables

### **information sur les NAO**

#### proposition salaire :

0,4% employés et encadrement.

Les niveaux 2A : 5 euros sur salaire

#### Prime de vacances revalorisée :

Employés :

100 à 105% d'un demi mois de salaire pour 5 ans d'ancienneté.

115 à 120% d'un demi mois de salaire pour 10 ans d'ancienneté.

120 à 125% d'un demi mois de salaire pour 15 ans d'ancienneté et plus.

Encadrement :

590€ à 620€ pour 7 ans d'ancienneté

740€ à 770€ pour 7 à 12 ans d'ancienneté

800€ pour plus de 12 ans d'ancienneté

La revalorisation des temps partiels passe de 28 à 32 heures à la demande l'employé.

Les RRC passent en niveaux 4C

Les EC4 pourront bénéficier de la prime EC4 à partir de 3 mois au lieu de 1 an actuellement.

Les apprentis de l'entreprise percevront 300€ brut de prime.

Possibilité de rachat de trimestre à l'âge légal de la retraite.

Aide de l'entreprise : 250€ par trimestre jusqu'à un maximum de 1000€

Augmentation du fond de solidarité à 70.000€

Mise en place d'un pôle collaborateur ayant pour vocation de recevoir les appel des salariés relatifs à la paye et aux dossiers personnels.

## **information et consultation sur le projet d'ouverture des jours fériés (1er semestre)**

6 magasins concernés sur la région

### **intéressement collectif 2016**

seuls 3 magasins percevront la prime minimum de 350€ par employé pour leur faible résultat :  
Bagnères de Bigorre et Tarbes (65) – Beauzelle (31)

7 magasins percevront la prime maximum de 1200€ par employé :  
Argeles Gazost (65) – Bordeaux Bastide (33) – Colomiers et Pibrac (31) – Sarlat (24) – Soulac (33)  
– Toulouse Lombez (31)

les 10 autres magasins percevront entre 650€ et 1150€ par employés selon les résultats obtenus

### **informations économiques et commerciales**

Résultats : en faible progression mais restant dans le cadre des objectifs

### **informations du Président**

Une nouvelle version du logiciel de gestion « Caroline » sera mise en place début juin et s'étendra progressivement vers tous les magasins de la Région.  
Mise en place d'une cellule d'accompagnement.

### **point concernant les tickets restaurants**

La réglementation existante doit être respectée. Pas de changement.

### **point sur le logiciel comptabilité**

Changement du logiciel envisagé.

### **Frais de mission CE**

Les titulaires seront dotés de 200€ par mois cumulables  
les suppléants et les RS 100€ par mois cumulables  
les membres du bureau 300€ par mois cumulables

ne seront pas pris en charge les frais d'essence et d'autoroute, repas, hébergement qui sont inclus dans la dotation.

Seule sera prise en charge par le CE la location du véhicule.



**Vos délégués CFDT**

<http://www.cfdtcarrefourmarket.fr>

Ou sur

<https://www.facebook.com/cfdtcarrefourmarket>